

Chapitre 9 : Utilisation des Terres Forestières: Evolutions Actuelles, Problèmes et Perspectives

Phil René Oyono, Tony Lyn Morelli, Jeffrey Sayer, Samuel Makon, Robinson Djeukam, Jeffrey Hatcher, Samuel Assembe, Matthew Steil, Patrice Bigombé Logo, Ricardo Lima, Jean Sylvestre Makak, Duclaire Mbouna, ; ;

Introduction

Confrontés à des défis de développement et de croissance, d'une part, et d'utilisation durable des ressources naturelles, d'autre part, les pays du Bassin du Congo sont à la croisée des chemins. Pour relever ces défis, les politiques nationales tablent significativement sur l'exploitation des ressources naturelles et l'accroissement, escompté, des recettes publiques (CEA 2010). Les économies nationales sont largement dépendantes des rentes exogènes ou rentes issues des ressources naturelles (Philippot 2009). A preuve, la contribution moyenne annuelle des ressources forestières et des ressources sous-sol Produit Intérieur Brut étaient estimée à, respectivement, ...% et ...% en 2012 (.....). En dehors de pétrole et du gaz, dans des gisements off-shore dans la plupart des cas, la plus grande partie des ressources naturelles trouvées dans la sous-région sont des ressources terrestres.

De ce fait, leur exploitation industrielle affecte l'utilisation des terres et détermine fortement les efforts de développement des schémas d'utilisation des terres, d'une part (Schwartz *et al.* 2012). Par ailleurs, des mécanismes comme la conservation de la biodiversité et le développement infrastructurel à travers de grands projets, d'une part, et, d'autre part, la mise en œuvre des schémas d'utilisation des terres s'affectent mutuellement (voir Hagen *et al.* 2011). En d'autres termes, la croissance, le développement, la conservation de la biodiversité et la planification de l'utilisation des terres – à cela s'ajoute la recherche et consolidation des moyens d'existence au niveau local - sont corrélées (Hagen *et al.* 2011 ; Angu *et al.* 2011).

Le présent chapitre articule la question de l'articule la question de l'utilisation des terres - dans une sous-région engagée dans la lutte contre la pauvreté et confrontée aux exigences de la bonne gouvernance (Oyono 2013) – et la gestion durable des ressources naturelles, notamment les forêts et la biodiversité constitutive. C'est un effort de circulation de l'information et de revue des enjeux, dont la mise à jour constante sera nécessaire. La première section esquisse une clarification des concepts majeurs liés à la planification de l'utilisation des terres forestières. La section 2 identifie les points de rupture, c'est-à-dire les facteurs qui différencient le passé de la question de l'utilisation des terres et le présent. La troisième section fait un état des lieux général à partir des «cas pays». Les sections 4 et 5 informent primordialement sur les externalités en jeu depuis le début des années 2000, notamment les caractéristiques influentes de l'arrivée massive de nouveaux acteurs et de nouvelles actions et du renouvellement constant des forces du marché. La section 6 identifie, délimite et juge les perspectives de la question de la planification de l'utilisation des terres mise en corrélation avec la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité. La question de l'utilisation des terres est généralement abordée dans ses dimensions techniques et méthodologiques : cette contribution la transpose sur le terrain du développement des politiques.

Clarification Conceptuelle

L'emploi usuel des catégories conceptuelles rattachées à planification de l'utilisation des terres forestières, qui renvoie généralement, aux sources de la science forestière, à la notion de cadastre (Cauquelin 2000). Très souvent, ces catégories conceptuelles se superposent et leurs frontières sont rendues floues par leur emploi différentiel (utilisation des terres, affectation des terres, occupation des sols, classement des forêts, zonage des forêts). En rapport avec le Bassin du Congo, des orientations définitionnelles existent (Sidle *et al.* 2012). La présente section a pour but de clarifier et de rendre intelligibles, pour le grand public, certains concepts usuels généralement bien compris par les seuls initiés.

Utilisation des terres : ce sont des pratiques - enveloppées dans des systèmes ou des schémas - qui caractérisent l'utilisation par les sociétés humaines du couvert terrestre pour diverses activités socio-économiques pouvant entraîner des modifications fondamentales des écosystèmes, de la diversité biologique, de l'eau et du climat. Pour le maintien de multiples services environnementaux et la conservation de la diversité biologique des forêts, certaines zones forestières du Bassin du Congo sont ainsi classées en zones de protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité.

Affectation des terres : elle englobe les pratiques de stratification et choix des utilisations humaines du couvert terrestre dans un but précis, au terme d'un processus de planification impliquant toutes les parties prenantes (administration, populations locales, secteur privé, société civile, institutions de recherche). Ces pratiques sont enveloppées dans des systèmes ou des schémas. Les changements dans le choix des utilisations des terres peuvent négativement influencer sur les propriétés physico-chimiques du sol et sur le climat.

Occupation des sols : elle désigne les pratiques de couverture biophysique des terres émergées. Sa description permet de mieux cerner l'état et la dynamique des écosystèmes et des territoires, par l'observation au cours des temps, des changements d'occupation des sols imputables aux processus naturels et ou anthropiques.

Classement : c'est un ensemble de procédures par lesquelles une forêt est incorporée dans le domaine privé de l'Etat. Le classement se fait par un acte réglementaire qui fixe les limites géographiques et les objectifs de gestion de cette forêt (production, récréation, protection de l'environnement, conservation de la diversité biologique).

Zonage : ce concept désigne un ensemble de techniques d'aménagement consistant à réserver des espaces à un usage particulier. C'est un processus de découpage d'un espace en zones géographiques séparées par différentes affectations des terres, dans un processus de planification d'affectation des terres et d'aménagement du territoire.

Encadré 9. 1 : Qu'est ce que la planification de l'utilisation des terres ?

C'est un processus par lequel des parties prenantes (membres des communautés locales, scientifiques, représentants de gouvernements, le secteur privé, les autorités traditionnelles, etc.) se rassemblent pour discuter et déterminer comment gérer des ressources dans une aire géographique particulière au bénéfice des générations futures [...]. S'il est développé de manière participative, le zonage peut représenter un processus de planification de l'utilisation des terres par excellence. [...] Il existe des plans de zonage nationaux dans la plupart des pays de la sous-région. Mais ils sont souvent inachevés. Les processus de planification de l'utilisation des terres dans les paysages de conservation du Bassin du Congo sont, par contre, riches en enseignements. Ils expriment, à travers des méthodologies appropriées la déclinaison d'une vision de l'espace en opérations de zonage (macro-zones et micro-zones). Les macro-zones sont de vastes aires géographiques (aire protégée, zone agro-forestière communautaire, concession extractive). [...] Dans les paysages de conservation, les macro-zones délimitées sont souvent scindées en micro-zones d'affectations différentes au cours du développement du plan de gestion.

Source : Adapté de Sidle *et al.* (2012) et auteurs.

Facteurs de Rupture (1990-2010)

The past decade was marked by significant institutional developments as well as disruptions in local land use patterns (see Hagen *et al.* 2011). Although some of these changes are specific to the certain countries or particular areas, many factors are shared across the sub-region of the Central African rainforested countries (Oyono 2009). Many of these effects are results of international political movements and economic developments, highlighting both the interconnectedness of the world and the growing impetus for regional

coordination. Policy, legal and institutional development in effect since the mid-1990s and the implementation of policies, legislations and programs accruing therefrom strongly shape land use planning options and land use schemes, with both a positive side and a negative side regarding sustainable resource use and conservation.

Forest and land policy reforms

Forest law reforms across the Congo Basin region over the last decade represent some of the most significant developments with the power to affect land use (Yangen *et al.* 2008). In many countries, more elaborate forest management planning is now required and restrictions have been put on the logging sector, at least nominally. For example, log export bans were put in place by Cameroon in 1999 and Gabon in 2010 while the Democratic Republic of Congo (DRC) suspended logging titles in 2002 (Putzel *et al.* 2011). Although many of these legal revisions move toward more rational and sustainable forest management, they have had mixed results and in some cases opened new opportunities for corruption and nepotism. For example, management plans may be so complex that they are impossible to enforce with the technical capacity and resources available (Goncalves *et al.* 2012). Another example is the growth of “artisanal logging” in the DRC since the moratorium on logging concessions; much of the large-scale logging has merely been taking up by unpermitted companies and continued under the guise of local activities (Global Witness, 2012).

Encadré 9.2 : Un mouvement accéléré de réformes forestières

Les transitions démocratiques dans lesquelles les pays d’Afrique Centrale se sont, à leur corps défendant parfois, engouffrés dès le début des années 1990 sont vues comme une étape charnière dans leur évolution politico-institutionnelle. [...] Les constitutions ont été révisées dans le sens de la légalisation du pluralisme politique. Des lois favorisant la participation politique et l’inclusion ont été promulguées. [...] Au début des années 1990, la RCA (1990) et le Cameroun (1994) lancent une vaste restructuration des bases légales et administratives de la gestion de leurs forêts. [...] La nouvelle législation forestière camerounaise, par exemple, pose les bases d’une forme de décentralisation technique, caractérisée par le transfert des responsabilités de gestion des forêts et des bénéfices financiers y afférents aux communautés locales et aux collectivités territoriales décentralisées. Les cas centrafricain et, plus encore, camerounais font ensuite rapidement tâche d’huile, avec la promulgation de nouvelles lois forestières en Guinée Equatoriale (1997), en République du Congo (2000), au Gabon (2001), en RD Congo (2002) et au Rwanda (2005). La promulgation d’une nouvelle loi forestière au Burundi en 1985 est légèrement antérieure à ce mouvement d’ensemble.

Source : Oyono (2009)

At the same time, several countries in the subregion adopted reforms or international commitments recognizing the tenure rights of forest communities. For example, the 2002 Forest Code in DRC provides legal recognition of local community forests and the possibility of community forest concessions. While these aspects of the law cannot yet be implemented due to delays in the implementing regulations, the law might signal a shift away from complete state management and control of forest resources. In Cameroon, the forestry law provides for some local community forest management, but the rights of communities are relatively limited and subject to government oversight. The Republic of Congo, meanwhile, passed legislation recognizing the rights of Indigenous Peoples to land and forest resources. Many laws include an increased recognition of the unique place for women and indigenous groups in the land use planning process (Alden Wily 2012). While the sub-region lags far behind other areas in terms of local community forest ownership and management, increasing civil society engagement in reform processes over the past decade has opened more possibilities for local forest management and livelihoods (RRI 2012).

Over the past decade, several countries in the sub-region endorsed international commitments that, when implemented nationally, will affect how forests are managed. For example, the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples* and the *Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security* increased recognition of local community and Indigenous Peoples' rights to forestland. One initiative that has prioritized the involvement of local communities is the Central African Regional Program for the Environment (CARPE), led by the U.S. Agency for International Development (USAID). Through the framework of land use planning at the landscape scale, attention on a multi-faceted approach to biodiversity conservation, community rights, sustainable development, and the potential of ecosystem services in the Congo Basin has greatly expanded (Yanggen *et al.* 2010). Over the last ten years, more than 150 macro-zones have been defined in landscapes across Central Africa, each one created by working directly with communities and governments at a local scale.

Global economic trends and their local impacts

Another major development over the past decade was a broader international influence in the region. This was made starkly apparent with the global financial crisis of 2008, which led to decreased demand for wood and wood products in Europe and the subsequent departure (hastened by competition from illegal operators due to poorly enforced regulations) of some of the major European concessionaires from the area. These departures in turn had reverberating effects at both the national and local scale. For example, a study of the effects of the global financial crisis begun in 2008 in the Sangha tri-national landscape of southeastern Cameroon showed that "global demand for timber decreased and this led to suspension of logging activities and lay-offs of staff by logging companies; both biodiversity and livelihood indicators deteriorated" (Sayer *et al.* 2012). This and similar studies and anecdotes are a reminder of the interconnectedness of the world economy, even on some of the most remote and least developed locations.

The increasing influence of China in the region (see sections above) reflects broadening international engagement in the sub-region. Recent figures showed that China invests approximately US\$0.7 billion in 5 of the Congo Basin countries (Cameroon, DRC, Equatorial Guinea, Gabon, and Republic of Congo), with the DRC accounting for over half of that amount (Engelhardt 2010). For example, the Congo Basin has had notoriously bad infrastructure but the recent decade has included a renewed focus on improving road networks, with funding commitments coming from multilateral and bilateral sources, including China (Putzel *et al.* 2011). The improvements that may result from this renewed focus are likely to increase deforestation and forest degradation unless couched in a well-organized and managed sustainable development context.

The sharp rise in large-scale land acquisitions since 2000 and especially since 2007 (see sections above) – often referred to as the global land rush – has had important initial impacts in the sub-region. The acquisitions by foreign and domestic investors, while often speculative, have targeted areas with weak local land rights security for low-cost land to produce agricultural and energy commodities (World Bank, 2010). Many countries in the sub-region have issued long-term leases to investors while ignoring local customary land rights. This phenomenon has been primarily driven by increasing demand for palm oil as well as agrofuels. The growth of oil palm production has been a topic of particular concern for environmental organizations which worry that primary rainforest land will be cleared to make way for oil palm plantations (Tollens 2010).

Thus far, however, most oil palm in the Congo Basin has been established on old plantations or at small-scales for local consumption. However, increased demand, and concurrent production in the Congo Basin, is expected. For example Cameroon has increased its output over the last decade and has plans to nearly triple production by 2020 (Megevan 2013); included in this increase was an oil palm concession issued to an American company by the Cameroonian government that overlaps with an existing biodiversity protected area and community lands. Similarly, a one-million-hectare oil palm plantation, to be established for biofuel production, was recently under review by the DRC government (Carrere 2010). The next decade

will undoubtedly see developments in this area. This land rush has the potential of having long-lasting negative impacts on local communities and their customary land tenure rights (Wily 2012).

Emergence of new cross-sectoral strategies

International efforts to support Congo Basin countries to reduce deforestation and eliminate illegal logging made significant progress over the past decade. Two of the Congo Basin countries (DRC and Republic of Congo) are REDD+ pilot countries, with three others (Cameroon, Central African Republic, and Gabon) involved in REDD+ planning or activities in less formal ways. REDD+ brings together government officials, international experts, civil society, and local communities around the issues of deforestation and forest degradation and more generally to move toward natural resource inventory and land use planning, both required for a successful REDD+ process. The time and energy spent on the REDD+ and related carbon mitigation programs underlines the increasing concern over climate change and the awareness that tropical rainforests have an important role to play in these discussions. Many programs, however, have been delayed due to limited progress in international negotiations and the challenges of weak forest governance.

The long fight to reduce illegal logging in the Congo Basin took important steps during the past decade. Efforts led by the Forest Law Enforcement, Governance and Trade (FLEGT) program resulted in several countries agreeing to enter into negotiations to eliminate the exportation of illegally-logged timber into the European market. Cameroon, Central African Republic, and Republic of Congo have concluded a Voluntary Partner Agreement with the EU, thus committing to significant changes in forest management practices; whereas the Democratic Republic of Congo and Gabon are in the negotiation phase of the process.

Concluding Remarks

The past decade in the Congo Basin saw the emergence of new forest legislation, international commitments to improve national forest governance and the impact of global economic trends on local forest management. Significant progress was made in the design of programs, laws and regulations, yet the challenges faced by the sub-region will require more robust commitment by national governments to strengthening local forest management to achieve their objectives. The Congo Basin forests are under increasing pressure to produce agricultural and other commodities, conserve biodiversity, sequester carbon and provide local livelihoods. Balancing these disparate interests will make the next decade especially challenging.

Evolutions Actuelles

To be introduced by René and Lyn (alternative option).

Gabon

Avec la signature de son contrat de **1,535 milliards de dollars** avec l'Etat gabonais en novembre 2010, la multinationale Singapourienne OLAM est devenue le plus grand acteur (hors l'Etat lui-même) du paysage forestier gabonais. Plusieurs projets sont en cours, comprenant des Zones Économiques Spéciales, des plantations de palmier à huile et d'hévéa et une usine d'engrais. La réalisation de ces activités a entraîné des changements de statut foncier de certaines zones du secteur forestier. En l'absence d'aménagement du territoire préalable, les concessions emphytéotiques sont attribuées par la Présidence en superposition de permis forestiers existant, ou après une procédure annoncée de « déclassement ». A côté des investissements de cette multinationale, d'autres mutations juridiques et d'utilisations des terres sont enregistrées dans les domaines de la conservation de la biodiversité et de l'aménagement forestier. Le **tableau ci-dessous**, présente la typologie de territoires en état de changement.

Tableau 9... : Typologie des territoires en affectés par les changements

+ + + + + + + + + + +

Institutions Impliquées

- **8 institutions dont 7 Ministères et 2 agences rattachées à la Présidence de la république**, seraient directement impliquées dans le processus d'utilisation des terres au Gabon, au regard de leurs attributions et de leurs actions récentes.
- **2 institutions** (Aménagement du territoire et Eaux et Forêts) auraient **un mandat spécifique transversal** pouvant conduire à des initiatives **d'aménagement du territoire** et de **planification des terres à l'échelle nationale**. Ces **2 derniers concepts** restent néanmoins à clarifier pour mieux dégager les compétences techniques de chacune des institutions.
- **Aucune institution en revanche**, ne possède un mandat officiel de coordination intersectorielle en matière d'utilisation des terres, ce qui cause toujours des problèmes de procédures et d'appropriation de certains projets initiés à cet effet.
- **A ce jour, les Ministères** restent les seules institutions à même de présenter des projets de décret de classement ou d'affectation du territoire. Les agences peuvent en assurer la tutelle technique.

Commentaire [1]: Je n'en suis pas certain cfr les baux emphytéotiques

+ Secteurs minier, pétrolier, agro - industrie, barrage, infrastructures, « accaparement » (conséquences sur les terres forestières)

Carte à réaliser par l'OFAC: avec des données des secteurs forestier, minier, pétrolier, agricole, etc (WRI et partenaires) pour mieux illustrer les **commentaires relatifs aux enjeux d'occupation des terres forestières par les différents acteurs**.

Les différents conflits existants ou prévisibles relèvent du domaine des conflits d'usages. Les **problèmes de superpositions des territoires d'usages sont souvent** liés au manque de synergie d'actions et de coordination intersectorielle. **Les deux cas de conflits les plus marquants concernent l'appropriation des ressources par les secteurs de la conservation de la biodiversité et de l'exploitation forestière, au détriment des autres groupes d'acteurs (Mines, Pétrole et Populations).**

Illustration cartographique de quelques cas : **Opérateurs forestiers/Populations locales ; Opérateurs forestiers/Mines et Pétrole ; AP/Populations locales ; AP/Mines et Pétrole**

Commentaire [2]: ??? je dirais plutôt le contraire ; ce sont les secteurs miniers, pétroliers qui tentent de spolier une partie de ce qui a déjà été attribué à la conservation et à l'exploitation forestière !?

En réponse aux évolutions en cours, l'Etat a opté pour une série de réformes qui concernent entre autres :

- Une politique envisagée de plafonnement de la superficie totale octroyée aux concessions forestières à **10 millions d'hectares**, afin de permettre aux autres groupes d'acteurs d'avoir un espace d'expression de leurs activités (Secteur minier notamment) ;
- La révision de la plupart des cadres juridiques liés à la gestion des ressources naturelles (**Code forestier, Code minier, Code de l'Environnement, Loi sur les parcs nationaux...**) ;
- La mise en place des projets transversaux d'élaboration des **plans nationaux d'affectation** des terres et des **schémas directeurs nationaux** d'aménagement du territoire ;
- la mise en place des **agences d'appui technique et d'exécution** des travaux d'envergure pour l'Etat et ayant un impact réel sur le territoire. Les Ministères s'occupent désormais de la conception des politiques sectorielles et du contrôle des activités des agences.

Historically, land use has not been coordinated across sectors in Gabon. As a result, there are cases of spatial overlap in land allocation to different sectors, as well as lack of overall coherence and efficiency in the management of land and water resources. Two examples of spatial overlap are presented in maps.. and ...

[Insert sentence explaining them here, if not covered in a caption.] However, spatial overlap is not always conflictive : some land uses can co-occur compatibly ; others cannot. For example, in Gabon oil extraction cannot occur in a national park, but oil exploration can, as long as activities are co-managed to respect park management objectives. Incompatible uses need to be defined and spatially separated in order to avoid or minimize conflict. For uses which are compatible, spatial overlap can be an effective use of limited land resources, but requires coordinated, multiple-use management to achieve different objectives.

Planning can also help manage the transition between different uses of land. Recent years have seen a flux of new land interests in Gabon, bringing changes in land use (see table 1). Often, such changes have lacked coordination, resulting in confusion and possibly a less effective use of the land than could be achieved. In 2012, the government of Gabon published the Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), to better develop and harmonize activities across all sectors. Many actions identified within the PSGE address land use planning for different sectors and at different scales. To coordinate among sectors at the broadest scale, the PSGE initiated a flagship Program « Strategic planning and land use. » Three actions are listed within this Program: elaboration and monitoring of the implementation of PSGE ; development of regional land use development plans ; development of national land use plan.

As set forth in the PSGE, the goal of the « Strategic planning and land use » Program is to define priorities and objectives for different uses of the land at a national level, and produce a national land use plan that identifies broad-scale, major zones by sector. Once these zones are defined, each sectoral managing institution (ministry/agency) will be responsible for defining its land use within the zone, in line with sectoral plans of the PSGE. In other words, the National land use process is intended to guide and coordinate macro-level land zoning among sectors; within each zone, sectoral or local-level land use planning is to be managed at an appropriate operational scale.

This National land use planning process was first initiated in October 2011 under the authority of the Secrétariat Général du Gouvernement (SGG). At that time, the SGG convened all implicated government institutions to the table in an official process to regroup various land-use-related initiatives into one coordinated land use planning process. All institutions participated in the first step of this process, to assemble data on current land allocation across 9 sectors: Oil, Mines, Forestry, Agriculture, Infrastructure, Defense, Conservation, Settlement and Hydroelectricity. The SGG mandated the Climate Council to pilot the initial exercise and ANPN to assemble data.

Commentaire [A3]: « Elaboration et suivi de la mise en œuvre du PSGE »

Commentaire [A4]: « Aménagement du territoire et plans de développement régionaux »

Commentaire [A5]: « Plan National d'affectation des terres »

Definition of the next part of the « Strategic planning and land use » Program is currently underway and will move forward in 2013. ????

RD Congo

Contribution attendue depuis Décembre. Deux confirmations restées sans suite. Plan B à mettre en œuvre après Douala

Tchad

Contribution attendue depuis Décembre. Une confirmation restée sans suite. Plan B à mettre en œuvre après Douala

Rwanda

Contribution attendue depuis Décembre. Une confirmation restée sans suite. Plan B à mettre en œuvre après Douala

Sao Tomé & Príncipe (STP)

STP's last forest inventory dates from 1999 (Salgueiro and Carvalho 2001), but it was incomplete. The latest complete survey dates from 1989 (INTERFOREST AB 1990). Despite the lack of information on forests, there are indications of increased deforestation and forest degradation (de Lima 2012; Jones et al. 1991). These are congruent with the strong socio-economic changes experienced in recent years, namely a steep population growth - from 137 599 inhabitants in 2001 to 187 456 in 2012 (Instituto Nacional de Estatística 2013). In 2006, STP created the Obô Natural Parks (ONP), covering 261.36 km² in São Tomé (Direcção Geral do Ambiente. 2006b) and 44.12km² in Príncipe (Direcção Geral do Ambiente. 2006a). Despite embarking a large proportion of the country, these protected areas are not effective, receiving very little funding and having nearly no ability to enforce environmental legislation.

Forest lost and degradation are driven by located large-scale projects, but also by diffuse small-scale activities. Due to the lack of monitoring, it is hard to say how much each of these are impacting on forests, but it is likely that both have significant negative impacts. Amongst the large-scale projects that might directly affect forests, it stands out a 50km² concession to grow oil palm. This venture, led by Agripalma, a Santomean company involving national investors and an oil palm giant, has now been downscaled to a minimum of 3 000ha in the South of São Tomé island.

Nevertheless, it still has potential to create conflicts; to reach the predefined minimum area, it will have to invade the Natural Park or areas already conceded to small-scale farmers. A large portion of Príncipe has also been conceded to HDB, a South-African company to implement a development plan, which aims to create the first eco-sustainable island in the world. Other significant agroforestry investments include a concession to the Lybian company "Monte Café", to invest in high-quality coffee, the development of SATOCAO, a national society created to invest in cocoa plantations, and PAPAFA, a government program that is investing cooperatives to export high-value agricultural goods.

The development of infrastructures has also the potential to indirectly affect forests. Amongst these, the highlight is on the rehabilitation of roads, which will facilitate access to forest, namely in the South of São Tomé. Construction of a deep water port is planned, and could facilitate timber exports or have other more indirect impacts on forest resources. Diffuse activities that are threatening STP forests include small-scale farming (namely commercial horticulture in the highlands of São Tomé), logging, unregulated hunting and wine palm collection. Logging is largely deregulated and takes place mostly in public lands, where most high-quality timber remains (de Lima 2012). Given its insularity, STP forests are also likely to be particularly vulnerable to invasive exotic species (Dutton 1994).

Since the largest forest blocks are within two relatively large ONP, most pressure and areas of potential land-use conflict are on their borders. Large investments have been kept outside the ONP borders, but displace small-scale activities, thus potentiating land-use conflicts. Recommendations from the proposal of the national plan or forest development (Salgueiro and Carvalho 2001) should be implemented and integrated with strategic plans from related sectors, such as conservation, agriculture and public infrastructures. These recommendations should also be updated, supported from newly collected data on the distribution and state of STP forest resources, and taking into account new opportunities, such as the emergent market of carbon credits.

Comment by René : this needs at least one Map and one Table and a textuel improvement. List of References missing.

Burundi

Contribution attendue depuis Décembre. Une confirmation restée sans suite. Plan B à mettre en œuvre après Douala

Congo

Contribution attendue depuis Décembre. Deux confirmations restées sans suite. Plan B à mettre en œuvre après Douala

Guinée Equatoriale

Contribution attendue depuis Décembre. Une confirmation restée sans suite. Plan B à mettre en œuvre après Douala

Cameroun

La planification de l'utilisation des terres repose sur le zonage forestier, qui circonscrit un domaine forestier permanent (voir Carte..., ci-dessous) et domaine forestier non permanent. Chaque domaine comprend des espaces ayant, chacune, sa vocation. Le pays fait aujourd'hui partie des principaux pays d'intensification de l'utilisation des terres forestières du fait de la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures, de la multiplication des concessions extractives et des cessions de terres à grande échelle à des fins agricoles (Nguiffo et Kenfack 2010 ; Oyono 2013). Bien que des données et des statistiques fiables sur ce phénomène ne soient pas actuellement disponibles, on sait néanmoins que leurs emprises foncières et forestières sont considérables. A titre d'illustration, les seules demandes cumulées de cessions de terres à grande échelle à des fins agricoles, sur l'ensemble du territoire, sont estimées, en ce moment, à 1,6 et 2 millions d'hectares. Elles sont, incontestablement, appelées à augmenter au cours des prochaines années (Hoyle et Levang 2012).

Les grands projets (barrages, autoroutes, ports, ponts, routes, etc.) et les concessions extractives (exploration et exploitation des mines et des hydrocarbures) s'inscrivent dans le cadre de la réalisation des grandes investissements infrastructurels définis dans le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), une ambitieuse base et référence d'action gouvernementale pour le développement et l'émergence du pays à l'horizon 2035. Les principaux projets d'infrastructures sont les barrages hydro-électriques de Lom Pangar, de Memve'e et de Mekin, le port en eau profonde de Kribi, le port en eau profonde de Limbe, l'autoroute Yaoundé-Douala, le chemin de fer Mbalam-Kribi pour l'exploitation des gisements de fer de Mbalam. Les concessions extractives portent sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures (le gaz et le pétrole) et des minerais le long de la zone littorale méridionale, l'exploration, l'exploitation et la transformation des gisements de cobalt, de nickel et de manganèse à Lomié, des gisements de diamant à Mobilong, des gisements de fer de Mbalam, de bauxite de Ngaoundal et de Mini-Martap et de rutile à Akonolinga. localités de Nkoteng, de Mbandjock et de Nanga-Eboko à la Société Chinoise Iko Agriculture Development Company, pour la production du riz.

Les emprises foncières et forestières des grands projets d'infrastructures et des industries extractives et les cessions de terres à grande échelle à des fins agricoles révèlent, génèrent ou cristallisent des conflits dans l'attribution et la gestion des terres forestières. Les conflits inhérents ou consécutifs aux emprises foncières et forestières des grands projets d'infrastructures et des industries extractives et aux cessions de terres à grande échelle à des fins agricoles prennent deux configurations : les conflits de sens et de langage et les conflits des légitimités et des usages dans l'affectation et l'utilisation des terres forestières. Les conflits de sens et de langage sont des conflits des représentations et des imaginaires et des discours sur les terres forestières qui opposent les populations locales et autochtones, l'Etat et les opérateurs publics et privés. Les populations locales et autochtones accordent, à la fois, une valeur sociale et culturelle et économique aux terres forestières alors que l'Etat et les opérateurs publics et privés ne valorisent de manière essentielle que sa dimension économique.

Encadré 9..... La géométrie des terres forestières du Cameroun

Le régime foncier et domanial du Cameroun établit trois grandes catégories de terres : les terres du domaine public, les terres du domaine privé et les terres du domaine national. Les terres du domaine

public appartiennent à l'Etat et aux personnes morales de droit public. Elles sont inaliénables, imprescriptibles, insaisissables et insusceptibles d'appropriation privée. Les terres du domaine privé font l'objet d'un titre de propriété, par l'immatriculation, au profit de l'Etat, de ses démembrements, des personnes privées et des personnes physiques. Les terres du domaine national, domaine de prédilection des terres utilisées, occupées ou exploitées par les populations locales et autochtones, regroupent les terres qui, à la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier du Cameroun, n'étaient pas classées dans le domaine public ou privé de l'Etat ou des autres personnes morales de droit public. Elles sont classées en deux catégories. La première catégorie comprend les terrains d'habitation, les terres de culture, de plantation, de pâturage et de parcours dont l'occupation se traduit par une emprise évidente de l'homme sur la terre et *une mise en valeur probante*.

La deuxième catégorie est constituée des terres libres de toute occupation effective. La gestion de ces dépendances se fait sous l'égide de l'Etat qui peut donc les céder à des investisseurs publics ou privés. En tout état de cause, les cessions de terres à grande échelle à des fins agricoles ne concernent, principalement, que les terres du domaine national. Elles portent donc atteinte, de manière essentielle, aux droits des populations locales et autochtones. Les populations ne conservent le droit de devenir propriétaires qu'au travers des mises en valeur probantes des terres et elles disposent des droits d'usage coutumiers, bien circonscrits, c'est-à-dire, des droits reconnus aux populations locales et autochtones vivant traditionnellement autour, à l'intérieur ou à proximité des terres forestières d'y accomplir leurs activités traditionnelles ou d'exploiter tous les produits forestiers, fauniques et halieutiques, à l'exception des espèces protégées, en vue de la satisfaction des leurs besoins domestiques et communautaires.

Les conflits de légitimités et des usages portent également sur les chevauchements des usages des terres forestières. On assiste à une multiplication de chevauchements entre titres forestiers, permis miniers et agro-industries, entre permis miniers et aires protégées (voir Carte...ci-dessous). A titre d'illustration, il y a le chevauchement entre le chemin de fer Mbalm-Kribi de la Société Camiron, pour l'exploitation des gisements de fer de Mbalm, les plantations d'hévéas de la Société GMG Hévécam et les unités forestières d'aménagement adjacentes, le chevauchement entre le permis d'exploitation du diamant de Mobilong de la Société Coréenne C&K et les unités forestières d'aménagement de CFC et SEBC dans le Sud-Est du Cameroun, l'empiètement du permis d'exploitation du cobalt, du nickel et du manganèse dans la zone de Lomié sur les concessions forestières de la Société Pallisco dans l'Est du Cameroun.

Carte... : Superposition de concessions minières et de l'UTO Campo-Ma'an

Ces conflits entre titres et droits contradictoire d'exploitation des ressources naturelles posent des problèmes importants d'aménagement intégré du territoire et surtout de conciliation des intérêts de l'Etat, des populations locales et autochtones dans l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles. La réforme des régimes de tenure foncière et forestière et l'élaboration et l'application des instruments de gestion intégrée des ressources naturelles se présentent aujourd'hui comme des solutions inéluctables et indispensables pour une bonne affectation et une meilleure utilisation des terres forestières au Cameroun. Les problèmes logiques et compréhensibles que posent aujourd'hui les emprises foncières et forestières des grands projets d'infrastructures et des concessions extractives et des cessions de terres à grande échelle à des fins agricoles peuvent être résolus. Pour cela, il faut entreprendre des réformes indispensables, élaborer et mettre en œuvre des instruments modernes de gestion intégrée des ressources naturelles.

Une vingtaine d'acquisitions de terres à grande échelle pour la production du palmier à huile, de l'hévéa, du riz et du maïs ont été dénombrées ces dernières années sur l'ensemble du territoire. Mais, les initiatives les plus emblématiques se trouvent au sud du 5^{ème} parallèle, dans les régions du sud-ouest, du sud, du littoral et du centre. Il s'agit, à titre d'exemples, de l'exploitation du palmier à huile sur une superficie de 73.086 hectares de terres,

pendant 99 ans, dans le Ndian et le Koupé-Manengoumba, dans la région du Sud-Ouest, par la SG Sustainable Oils Cameroon (SGSOC), filiale de l'entreprise Américaine Héraklès Farms, moyennant une redevance annuelle de 1 USD par hectare pour les terres exploitées et 0,50 USD par hectare pour les terres non exploitées, de la concession Nyeté, Lobé et Kribi de la Société Singapourienne GMG Hevecam, d'une superficie de 41.388 hectares de terres, pour la production de l'hévéa, la concession de 78.529 hectares de terres dans les localités de Dibombari, de Mbongo et d'Edéa à la SOCAPALM, pour l'exploitation du palmier à huile.

Additional data here in below. To be consolidated with the rest of text Yet by René

Trois UFA (09-009, 09-010 et 09-014) ne font plus partie des effectifs des UFA. La zone concernée est convertie en partie pour les besoins d'agriculture industrielle. Sur un total de cent onze (111) UFA restant, trois (09-001, 09-002 et 10-034) ont été retenues pour les besoins de la conservation. Les limites de l'UFA 10-065 ont été modifiées pour les besoins d'aménagement de la zone riveraine au projet de construction hydro-électrique de Lom Pangar. Les limites des UFA nouvellement classées ont été également mises à jour (00-004, 09-026, 09-027, 09-028).

Il existe 72 réserves forestières dont les statuts ne sont pas totalement clarifiés. Le site de la réserve de Deng Deng a été mis en attribution pour le compte de la forêt communale de Belabosuïte au projet d'extension du parc national de Deng Deng, pour un total de trente-quatre forêts communales. Un nombre total de 342 forêts communales dont 11 réservées, 34 ont une convention provisoire de gestion, 60 un plan simple de gestion et 237 une convention définitive de gestion a été mises à jour.

Trente-cinq aires protégées créées ou en cours de création existent et comprennent 25 parcs nationaux, cinq réserves de faune et cinq sanctuaires. Les limites du parc national de Deng Deng, de la réserve de Douala-Edéa sont en cours d'extension. Les parcs marins de Kribi, de Ndongere et la réserve de Douala-Edéa sont à cheval entre le continent et la mer. Les nouvelles ZICs et ZICGC ont été cartographiées et intégrées au fichier suivant les arrêtés de création disponibles portant le nombre total à soixante-onze.

Les parcelles agro-industrielles de la SOSUCAM dans la région du Centre et de JSM.SA dans la région de l'Est réservées à la production de la canne à sucre ont été cartographiées et intégrées à l'ensemble des données sur les plantations industrielles. La recherche des informations se poursuit en vue de la cartographie complète des plantations industrielles.

| Summary of Land Use allocation within the National Forest Estate in 2012 | | | | |
|---|------------|-------------------|--|---------------------|
| Permanent Forest Estate (PI Number Area(1)) | | | Non Permanent Forest Estate (nPFE) Number Area(1) | |
| Forest Management Unit | 111 | 7,005,550 | Community forests | 342 1,182,62 |
| Allocated | 100 | 6,169,360 | Reserved | 11 37,021 |
| Abandoned | 4 | 191,953 | Provisional convention | 34 157,588 |
| Not allocated | 7 | 644,237 | Simple management plan | 60 166,594 |
| Forest Reserves(2) | 72 | 901,803 | Final convention | 237 821,421 |
| Protected areas | 35 | 4,570,284 | Sales of Standing volume(4) | 57 132,912 |
| National Parks | 25 | 3,607,523 | Total nPFE | 1,315,53 |
| Wildlife Reserves | 5 | 818,852 | Other Land Use allocations | |
| Sanctuaries (floral and wildlife) | 5 | 143,909 | | |
| Hunting zones (ZIC/ZICGC) | 71 | 3,333,285 | | |
| Communal Forests | 34 | 872,857 | Mining Permits | 171 14,436,0 |
| Total PFE | | 16,683,779 | Agro-industrial Parcels(5) | 62 334,308 |

- (1) GIS area in hectares
- (2) Include Integral ecological reserves, production, protection, research and teaching, and recreational forests
- (3) The total area of hunting zones is 5559253 ha including overlapping zones with other titles
- (4) valid and operational
- (5) Non exhaustive, lack of descriptive information

Une conclusion sous forme de tableau comparatif devra constituer la partie terminale de ce chapitre. Une brève synthèse régionale sera développée à partir des cas nationaux.

Analyse des Nouveaux Acteurs

De manière très compréhensive et objective, les nouveaux acteurs économiques de la région seront présentés – à savoir, les nouveaux concessionnaires forestiers, les nouvelles agro-industries, les exploitants miniers et les « planteurs Carbone ». Un essai de caractérisation commune de ces nouveaux agents sera développé, éventuellement basé sur une typologie de ces acteurs. Qu'il s'agisse de l'exploitation forestière classique, de l'agro-industrie, de l'exploitation minière ou de l'émergence sur la scène des « planteurs carbone » et de la conservation, l'Afrique centrale a toujours été et demeure au cœur des échanges internationaux.

Actuellement, les transactions du foncier forestier ont permis l'arrivée de nouveaux acteurs, et, grâce au jeu de la concurrence, les économies nationales et les populations espèrent désormais partager la rente de l'exploitation de leurs richesses, même si les pratiques des nouveaux exploitants, souvent assez opaques et indifférentes aux conséquences environnementales et sociales, suscitent des interrogations légitimes (Karsenty 2010 ; Putzel *et al.* 2011 ; Karsenty et Ongolo 2012). Il faut préciser que le constat de l'accélération des utilisations des terres forestières, n'est qu'un bout du phénomène global des investissements fonciers à grande échelle affectant une large gamme des secteurs faisant appel à des terres, dont les mines, les ressources forestières et l'agriculture.

Bien qu'étant un mouvement qui remonte au début de l'ère coloniale européenne en Afrique (Cotula *et al.* 2009 ; Karsenty 2010 ; Deininger 2011 ; Anseu *et al.* 2012), les investissements fonciers à grande échelle, mettent actuellement au devant de la scène plusieurs acteurs dont il est convient d'en dresser une photographie succincte afin de mieux cerner leurs logiques d'actions et motivations. Dans cette perspective, un premier paysage des acteurs forestiers opérant dans le bassin du Congo avait déjà été dressé par le PFBC (2006). Cette revue mettait déjà en évidence la diversité des acteurs et la prééminence des interventions des institutions étatiques.

Entre temps, les terres forestières du bassin du Congo ont été confrontées à la conjonction de mutations économiques, socio-politiques et environnementales qui rythment la vie des pays de la sous-région. Ces facteurs ont conduit au remodelage du paysage des acteurs intervenant dans le secteur forestier tel que connu en 2006. De ce fait, une première typologie des nouveaux acteurs peut être extraite du travail de Jorand et Manganella (2012), mettant en exergue quatre grandes catégories d'acteurs :

- les Etats, instigateurs des investissements dans les pays tiers ;
- les investisseurs locaux, rassemblant les élites politiques, administratives et économiques ;
- les financeurs des projets, regroupant les institutions financières internationales, les fonds de pension, les banques privées et les organisations socioprofessionnelles ;
- les entreprises multinationales, tant privées que publiques.

Mais, ce tableau n'apparaît pas tout à fait complet, car il semble omettre une catégorie d'acteurs importants qui opèrent dans la niche émergente des transactions du carbone forestier. Une autre catégorisation des acteurs peut être faite dans une perspective géopolitique (Deininger 2011 ; Anseu *et al.* 2012). Dans ce sens, trois groupes d'investisseurs sont à distinguer : i) le bloc d'investisseurs des pays émergents, tels que la Chine, Brésil, Inde, Afrique du sud ; ii) le bloc d'investisseurs des Etats pétroliers du Golfe persique, tels que l'Arabie Saoudite, les Emirats Unis, le Qatar, le Koweït ; iii) le bloc d'investisseurs des pays développés du nord. Cependant, il est possible de sous-catégoriser ces trois grandes catégories

d'investisseurs en cinq types d'acteurs utilisateurs des terres : les entreprises privées ; les entreprises publiques ; les fonds de pension publics et privés ; les ONGs porteurs de projets ; les syndicats professionnels ; les organisations de coopération bilatérale et multilatérale ; les Etats.

Les motivations des acteurs privés, notamment les multinationales, banques privées et fonds de pension sont assez classiques, car il est question pour cette catégorie de maximiser leurs profits et de mieux rémunérer leurs actionnaires (Cotula et al. 2009 ; Saturnino *et al.* 2012). L'irruption des Etats- investisseurs fonciers, est à rechercher dans une quête de la sécurité alimentaire de leurs populations, en produisant hors de leurs frontières des aliments, des matières premières agricoles et minières pour leurs machines de production et les besoins énergétiques domestiques (Cotula et al. 2009 ; Deininger 2011 ; Anseuw et al. 2012). Dans les deux cas de figure, les deux premières catégories d'acteurs- investisseurs fonciers affirment une volonté de garantir la croissance du pays d'origine généralement au détriment du pays hôte de l'investissement (Jorand et Mangarella 2012).

A rebours, les soucis de protection des écosystèmes forestiers et de lutter contre les changements climatiques, semblent être la motivation essentielle qui anime le groupe d'investisseurs opérant dans la niche carbone et de la conservation de certains écosystèmes forestiers riches et menacés (Karsenty et Ongolo 2012). Cette niche enregistre l'arrivée des acteurs hétérogènes tels : les Etats (Norvège) ; la Banque mondiale (Forest Carbon Partnership Facility) ; des ONGs internationales (WWF, WCS, CI) ; les ONGs nationales (cas du CED au Cameroun ou du CODELT en RDC) ; des porteurs de projets privés ; tous à la conquête de nouveaux financements issus de la mondialisation des préoccupations environnementales.

Si l'on tient compte du développement des transactions sur les terres forestières et les modifications de leur nature dans le monde, force est de constater que l'ensemble de ses investisseurs suit une logique de capture des rentes. Cette dernière semble être au cœur du système émergent des relations des nouveaux utilisateurs des terres forestières en Afrique centrale. L'on constate que l'hétérogénéité des acteurs s'accroît et les mutations du moment érodent le rôle prééminent des Etats dans la nouvelle configuration du paysage, en comparaison aux conclusions du PFBC (2006).

Cette diversité d'intervenants, couplée au recul du rôle des Etats (Karsenty and Ongolo 2011), risque de préjudicier davantage aux efforts collectifs en faveur de la gestion durable et de la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Mais, les terres forestières d'Afrique centrale comme par tout ailleurs dans le monde, ne sont pas indéfiniment abondantes pour garantir des affectations non-planifiées de grandes parcelles qui y ont cours en ce moment, à tous les types d'acteurs-utilisateurs. De ce fait, les distorsions de ce qu'il convient désormais d'appeler comme un « marché des terres forestières » et les dynamiques des politiques à forte orientation économique de l'heure, favorisent inéluctablement les conflits/compétitions des utilisations sectorielles, conspirant et fragilisant davantage les modèles coutumiers d'utilisation des terres (Mertens et Belanger 2010 ; Hoyle et Levang 2012 ; Schwartz et al. 2012).

L'Afrique Centrale dans le marché global

Pas de réaction de la part des contributeurs.

Cette section doit illustrer, par des cartes ou des tableaux, les flux en produits forestiers, miniers et agricoles, liant l'Afrique Centrale au marché mondial. Ces cartes souligneront à la fois les besoins régionaux en produits alimentaires (importations en céréales, huile de palme et autre), et l'exploitation des ressources naturelles pour l'exportation (bois, produits miniers). Les principaux marchés apparaîtront ainsi clairement. Une brève analyse de l'implication de ces flux et des marchés de consommateurs achetant à l'heure actuelle les produits de la région sera proposée (demande en produits certifiés, type de produits recherchés...).

Synthèse Générale et Perspectives

After decades of relative stability, the extent and condition of Congo Basin forests may now be entering a period of rapid change. There is a proliferation of new infrastructure under construction in the region which is opening up areas that have previously been relatively inaccessible – and much more infrastructure is

planned. Much of this infrastructure is driven by investments in extractive industries. Huge iron ore mines are being developed in SE Cameroon and in N. And South-Central Congo – railways are being built to transport the ore to the coast. These railways will not be available for transport of people or other products but the communities that will form around the mines will require road access and this will be a catalyst for other sorts of development.

The areas of Congo and Cameroon where the iron ore is found are also suitable for oil palm and other industrial agricultural crops and roads are being built or improved from Kribi and Brazzaville to Ouessou in the heart of the forest. This will greatly facilitate logging but it also seems highly probable that colonists and investors will develop agriculture along these roads. Similar infrastructure investment is occurring in DRC with roads penetrating into the forest zone from the densely populated East African countries. These roads are encouraging mining of minerals such as gold, coal and Coltran and are also allowing timber and agricultural crops to be transported to the growing markets of East Africa.

Infrastructure can focus development efforts and roads and railways can provide opportunities for development corridors where access to markets and agricultural inputs is improved. Optimists see such development corridors as an opportunity – farmers and associated services can be concentrated in smaller areas and this might lessen the pressure on remote forests. We might witness a shift in patterns of population and agriculture in coming decades which might lead to agriculture becoming more intensive and profitable in accessible areas and an exodus of people from remote forest areas. This is the win-win scenario. Pessimists see development occurring in an opportunistic way throughout the Congo Basin with catastrophic results for the environment and the potential for problems of governance.

Other changes are occurring that will determine the future of Congo Basin forests. World demand for food crops and biofuels is expanding rapidly. Oil palm, soy, sugar and other industrial crops are expanding into areas of the Congo Basin where land resources are at present under-exploited. Many international investors are beginning to explore options for investments in the forest zone and the infrastructure mentioned above is providing an incentive.

At the same time timber harvesting may be becoming a little less profitable. High value markets in Europe are declining and rigorous certification rules are making them more difficult to access for African timber. The traditional vertically integrated timber trade with concessionaires in the Congo Basin linked to manufacturers of wood products in Europe may be giving way to a less integrated trade with timber joining the ranks of internationally traded commodities many of which find their way to Asian markets. Prices in Asia are lower and the concessionaires have less long-term commitment to the market chain.

There has been an expansion of interest in payments for environmental services in the Congo Basin forests. REDD+ has the potential to compensate governments and local people for avoided deforestation and should encourage forest conservation. However progress in getting REDD+ to a stage where it can be operational at sufficient scale is slow. Doubts are emerging as to whether purchasers will have the resources to meet the opportunity costs of tropical forest lands and whether governments will be able to put into place sufficiently strong institutions to manage these complex programmes.

The resources available to fund conservation programmes have never been greater. The Congo Basin Forest Fund managed by the African Development Bank has joined the ranks of bilateral funds supported by Germany, France, United Kingdom and the USA which together with private foundations and NGOs are supporting local and landscape scale conservation initiatives. Much is already happening on the ground but there is also a problem that procedures are often onerous and disbursement of funds in the field is slow. A lot of effort is dissipated in meetings in the cities to plan how to use the available resources and this competes for time and money with the practical efforts on the ground. Hopefully the coming years will see more resources reaching the people in the forests who are struggling to achieve conservation in the face of mounting pressures.

The Congo Basin forests are poised for change. Interest and funding for their conservation has never been greater but the pressures are mounting. Populations are growing and droughts in dryer areas around the

Congo Basin may encourage people to move towards the more humid regions. Climate change will have an influence on all dimensions of the Congo Basin – on its forest, its biodiversity and its agriculture. The future is likely to see a mosaic emerging of forest and non-forest areas, hopefully where people are more prosperous and where sufficient well conserved forest remains to ensure the future or the regions exceptional biodiversity.

Références

Not yet formatted and organized alphabetically

- Anseeuw, W., Boche, M., Breu, T., Giger, M., Lay, J., Messerli, P and Nolte, K. 2012. *Transnational Land Deals for Agriculture in the Global South*. Analytical Report Based on the Land Matrix Database. Bern/Montpellier/Hambourg: CDE/CIRAD/GIGA.
- Cotula, L., Vermeulen, S., Leonard, R., and Keeley, J. 2009. *Land Grab or Development Opportunity? Agricultural Investment and International Land Deals in Africa*. London/Rome: IIED/FAO/IFAD.
- Deininger, K. 2011. Challenges Posed by the New Wave of Farmland Investment. *The Journal of Peasant Studies*, 38 (2): 217- 247.
- Hoyle, D et Levang, P. 2012. *Le développement du palmier à huile au Cameroun*. Yaoundé : WWF.
- Jorand, M. et Manganella, A. 2012. *Investissements et accaparements des terres et des ressources : prévenir les violations des droits humains*. Paris : CCFD- Terre Solidaire.
- Karsenty, A and Ongolo, S. 2011. Can Fragile States Decide to Reduce their Deforestation? The Inappropriate Use of the Theory of Incentives with Respect to REDD Mechanism. *Forest Policy and Economics*(2011), doi:10.1016/j.forpol.2011.05.006
- _____. 2012. Les terres agricoles et les forêts dans la mondialisation : de la tentation de l'accaparement à la diversification des modèles ? *Cahier Demeter, Agriculture et alimentation – Des champs politiques de confrontation au XXIe siècle*, P : 99-108.
- Karsenty, A. 2010. *Large- Scale Acquisition of Rights on Forest Lands in Africa*. Washington D.C: Rights & Resources/CIRAD.
- Mertens, B., et Belanger, L. 2010. *Atlas forestier interactif de la République démocratique du Congo*. Version. 1.0. Données 2009. Document de synthèse. Washington D.C: World Resource Institute.
- PFBC. 2006. *Les forêts du bassin du Congo : Etat des forêts 2006*, disponible à, www.pfbc-cbfp.org
- Putzel, L., Assembe-Mvondo, S., Bilogo Bi Ndong, L., Banioguila, R.P., Cerutti, P.O., Tieguhong, C.J., Djeukam, R., Kabuyaya, N., Lescuyer, G., and Mala, W. 2011. *Chinese Trade and Investment and the Forests of the Congo Basin: Synthesis of Scoping Studies in Cameroon, Democratic Republic of Congo and Gabon*. Working Pare 67. Bogor: CIFOR.
- Saturnino, M., Borrás, J.R. and Franco, J.C. 2012. Global Land Grabbing and Trajectories of Agrarian Change: A Preliminary analysis. *Journal of Agrarian Change*, Vol. 12 No 1: 34- 59.

- Schwartz, B., Hoyle, D., et Nguiffo, S. 2012. *Tendances émergentes dans les conflits liées à l'utilisation des terres au Cameroun : Chevauchements des permis des ressources naturelles et menaces sur les aires protégées et les investissements directs étrangers*. Document de Travail. Yaoundé : WWF/CED/RELUFA.
- Carrere, R. 2010. Oil Palm in Africa: Past, present and future scenarios. World Rainforest Movement Global Witness. 2012. The art of logging industrially in Congo: how loggers are abusing artisanal permits to exploit the Democratic Republic of Congo's forests.
- Goncalves, M.P., Panjer, M., Greenberg, T.S., Magrath, W.B. 2012. Justice for Forests: Improving Criminal Justice Efforts to Combat Illegal Logging. World Bank.
- Megevand, C. 2013. Deforestation Trends in the Congo Basin: Reconciling Economic Growth and Forest Protection. World Bank publication.
- RRI. 2012. What Rights? A Comparative Analysis of Developing Countries' National Legislation on Community and Indigenous Peoples' Forest Tenure Rights. Washington DC: Rights and Resources Initiative.
- Sayer, J.A., Endamana, D., Ruiz-Perez, M., Boedhihartono, A.K., Nzooh, Z., Eyebe, A., Awono, A. and Usongo, L. 2012. Global financial crisis impacts forest conservation in Cameroon. *International Forestry Review* Vol.14(1).
- Tolles, E. 2010. "Potential Impacts of Agriculture Development on the Forest Cover in the Congo Basin".
- Alden Wily, L. 2012. Reviewing the Fate of Customary Tenure in Africa. Rights and Resources Initiative. World Bank. 2010. Rising Interest in Global Farmland. Washington DC: World Bank.
- Yanggen, D., Angu, K. and Tchamou, N. (Eds). 2010. Landscape-Scale Conservation in the Congo Basin: Lessons Learned from the Central African Regional Program for the Environment (CARPE). Gland, Switzerland: IUCN.
- Cauquelin, A., 2000. *L'Invention du Paysage*. Editions PUF, Paris.
- CEA (Commission Economique pour l'Afrique), 2010. *Mobilisation des ressources internes et diversification des économies en Afrique Centrale*. CEA (Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale), Yaoundé.
- Hagen, R., Sowers, F., Oyono, P.R., Mungangu, T. and Ndjebet, C., 2011. Conserving Biodiversity for Sustainability, Livelihoods and Prosperity in the Congo Basin. CARPE II Evaluation Report, ECODIT, Arlington.
- Nguiffo, S. et Kenfack, P.E., 2010. Législation sur les activités extractives, foncières, forestières et environnementales au Cameroun: mise en perspective et gestion des conflits. Rapport d'Etude, CED, Yaoundé.
- Oyono, P.R., 2009, «Etat, Transitions Démocratiques et Ressources Naturelles: Une Economie Politique des Décentralisations en Afrique Centrale», Document de Recherche, Ouagadougou, Center for International Forestry Research.
- Oyono, P.R., 2013. Introduction to the Study of Climate Governance in the Congo Basin. Institution Recognition and Redistribution. Working Papers Series, Council for the Development of

- Social Science Research in Africa (CODESRIA), Dakar.
- Oyono, P.R., 2013. The Narratives of Capitalist Land Accumulation in Coastal Cameroon. LDPI Working Paper Series,
Programme of Land and Agrarian Studies, Cape-Town.
- Philippot, L-M., 2009. Rente Naturelle et Institutions. Les Ressources Naturelles: Une 'Malédiction Institutionnelle'. Document de la Travail 27, Centre d'Etudes et de Recherche pour le Développement international, Clermond-Ferrand.
- Schwartz, B., Hoyle, D. and Nguiffo, S., 2012. Emerging Trends in Land- Use Conflicts in Cameroon: Overlapping Natural Resource Permits Threaten Protected Areas and Foreign Direct Investment. WWF/CED/RELUFA, Yaoundé.
- Sidle, J.G., Dupain, J., Beck, J., Nackoney, J., de Wasseige, C., Mendo, J.D., Leprohon, R., et Malele, S., 2012. Expérience du Zonage Forestier en Afrique Centrale. In : de Wasseige, C., de Marcken, P., Bayol, N., Hiol, F., Mayaux, Ph., Desclée, B., Nasi, R., Billand, A., Defourny, P. et Eba'a Atyi, R. (eds) *The Forests of the Congo Basin - State of the Forest 2010*, Luxembourg, Publications Office of the European Union, pp. 207-231.
- Yanggen, D., Angu, K. et Tchamou, N. (eds), 2010. *Landscape-Scale Conservation in the Congo Basin. Lessons Learned from the Central African Regional Program for the Environment (CARPE)*. Gland, IUCN.